

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09561 Numéro SIREN : 488 767 989 Nom ou dénomination : A L B A

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2019 sous le numéro de dépôt 26286

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/26286

Déposant :

Nom/dénomination : A L B A

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 488 767 989

N° gestion : 2017 B 09561



①

BILAN - ACTIF

N° 2050-SD2019

Désignation de l'entreprise		ALBA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		22 22 Avenue des Nations 93420 VILLEPINTÉ		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		4 8 8 7 6 7 9 8 9 0 0 0 1 2		Néant		*	
				Exercice N clos le.		3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AV			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 939	2 939	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	876	876		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 816	3 816		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	3 816	3 816		
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété *		Stocks		Créances		CR	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

J.R.Z.

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2019

Désignation de l'entreprise		ALBA	Néant ☐	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé)	DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(422 457)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(4 729)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(416 186)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	403 222	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 781	
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
	Compte régulier	EB		
TOTAL (IV)	EC	420 002		
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 816		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	420 002		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage



Signature

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

© Sage

Désignation de l'entreprise ALBA										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	1
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	31 556	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	39 411	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	166	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	52 890	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	124 023	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	150	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	15	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				LQ	165	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	124 188	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst gales, agents et am. de constructions			IS		MG	31 556	MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agents, aménagements divers			IU		MM	39 411	MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP	166	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	52 890	MT		MU
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	124 023	NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations			IO		ØX	150	ØY		ØZ
Autres titres immobilisés			I1		2B	15	2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV			I3		NJ	165	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	124 188	ØL		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise <u>ALBA</u>										Néant ☐ *		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH				
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV	31 556	PW		PX	31 556	PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	23 451	QE	3 417	QF	26 868	QG				
	Matériel de transport	QH	166	QI		QJ	166	QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	52 890	QM		QN	52 890	QO				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
	TOTAL III	QU	108 062	QV	3 417	QW	111 479	QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	108 062	ØP	3 417	ØQ	111 479	ØR				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst gales, agenc am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO					
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général sans ventile (NP + NQ + NR)	NW	Total général sans ventile (NS + NT + NU)		NY	Total général sans ventile (NW - NY)		NZ					
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 III de l'annexe III au CGI					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage


 Signature: *[Signature]*

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise		ALBA		Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		
				A 1 an au plus 2		
				A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Chients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 930	2 930	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10	10		
	Charges constatées d'avance	VS				
	TOTAUX		VT	2 939	VU	2 939
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		
				A 1 an au plus 2		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
				A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 781	16 781		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	403 222	403 222		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	420 002	VZ	420 002	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

© Sage



Signature

Désignation de l'entreprise		ALBA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	* Exercice N, clos le 31/12/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles		WE					WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexes D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX					XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8
		- imposées aux taux de 0 %								ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
										TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *											WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV	
			- imposées au taux de 0 %								WH	
			- imposées au taux de 19 %								WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice	Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art 44 septies A)		L5			XF
		Frais de constitution et honoraires (art 44 quinquies)	L6	Secours aux entreprises agricoles (art 2081*)		K3	Zones de reconstruction de la défense (44 septies B)		PA			
		CEI-CE (art 44 octies et octies A)	OV	Régime d'impôts à l'exportation (art 44 quinquies)		1F	Zones franches d'exportation (art 44 quaterdecies)		XC			
		Régime micro-entreprise (art 44 quaterdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art 44 quaterdecies)				PC				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI				XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI				
						déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL			XJ	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN			XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD



Signature

N° 2058-A-SD

[illegible]

Ans

N° 2058-A-SD

[illegible]

Arch

Désignation de l'entreprise <u>ALBA</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	586 919	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	586 919	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 729	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	591 648	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)*		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A		↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent



ALBA
S.A.S au capital de 10 000 €
Siège social : 22 Avenue des Nations
93420 VILLEPINTE
R.C.S. BOBIGNY 488 767 989

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

SFCAUDIT

18 avenue Faidherbe
69007 Lyon
Tel 04 78 17 17 17

8 rue d'Athènes
75007 Paris
Tel 01 53 32 29 00
Fax 01 53 32 29 09

info@groupe-sfc.fr

Le Commissaire aux Comptes a été nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ALBA.

Le Commissaire aux Comptes a été nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ALBA.

www.groupe-sfc.fr



[Signature]

ALBA
S.A.S au capital de 10 000 €
Siège social : 22 Avenue des Nations
93420 VILLEPINTE
R.C.S. BOBIGNY 488 767 989

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ALBA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2018** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SFC AUDIT

18 Avenue Felix Faure
 69007 Lyon
 Tel 04 78 17 17 17

8 rue d'Athènes
 75009 Paris
 Tel 01 53 32 29 00
 Fax 01 53 32 29 09

info@groupe-sfc.fr



www.groupe-sfc.fr

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le maintien du principe de continuité d'exploitation :

- le contexte de maintien du principe de continuité d'exploitation est directement lié au soutien financier de la société mère.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2019


**Pour la Société SFC Audit
Le Commissaire aux Comptes
Pierre JARROSSAY**

Bilan Actif

ALBA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				(0)
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				15 960
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :				15 960
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				150
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL Immobilisations financières :				165
ACTIF IMMOBILISÉ				16 125

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				350
Autres créances	2 939		2 939	6 300
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 939		2 939	6 650
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	876		876	274
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	876		876	274
ACTIF CIRCULANT	3 816		3 816	6 924

Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	3 816		3 816	23 049
----------------------	-------	--	-------	--------

© Sage

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



Signature

Bilan Passif

ALBA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(422 457)	(152 833)
Résultat de l'exercice	(4 729)	(269 624)
TOTAL situation nette :	(416 186)	(411 457)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(416 186)	(411 457)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		100
Emprunts et dettes financières divers	403 222	411 220
TOTAL dettes financières :	403 222	411 320
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 781	20 718
Dettes fiscales et sociales		2 468
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	16 781	23 186
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	420 002	434 506
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	3 816	23 049

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



Règles & Méthodes Comptables

ALBA

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément au règlement ANC N° 2017-03, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation dont le contexte est directement lié au soutien financier de la société mère
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions de 10 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions de 10 à 20 ans
- Installations techniques de 06 à 10 ans
- Matériel et outillages industriel de 5 ans
- Matériel et Mobilier de Bureau et Matériel Informatique de 3 à 10 ans.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Le stock d'occasions est composé de produits uniques qui sont évalués à leur prix de rachat. Les produits neufs sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ACTIVITE

La société n'exerce plus d'activité commerciale depuis le mois d'avril 2017.

EFFECTIF

0 salariés au 31/12/2018

HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant provisionné pour l'exercice 2018 est de 500 €.

INFORMATION GROUPE

La société tête de groupe de l'intégration fiscale et société consolidante est la SAS PARIS CASH HOLDING - Siret 753 431 808 00017 - 22 avenue des Nations - BP 55332 Villepinte - 95941 ROISSY CDG Cedex.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Néant

OPERATIONS EN DEVICES

Néant

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes

Immobilisations

ALBA

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	31 556		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	39 411		
Matériel de transport	166		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	52 890		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	124 023		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	150		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	165		
TOTAL GÉNÉRAL	124 188		

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		31 556		
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		39 411		
Matériel de transport		166		
Mat. de bureau, informatique et mobil.		52 890		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		124 023		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		150		
Autres titres immobilisés		15		
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :		165		
TOTAL GÉNÉRAL		124 188		

© Sage

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



Amortissements

ALBA

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	31 556		31 556	
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	23 451	3 417	26 868	
Matériel de transport	166		166	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	52 890		52 890	
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	108 062	3 417	111 479	

	TOTAL GÉNÉRAL	108 062	3 417	111 479		
--	---------------	---------	-------	---------	--	--

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

	TOTAL GÉNÉRAL					
--	---------------	--	--	--	--	--

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



Handwritten signature in blue ink.

État des Échéances des Créances et Dettes

ALBA

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	2 930	2 930	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	10	10	
TOTAL de l'actif circulant :	2 939	2 939	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL	2 939	2 939	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 781	16 781		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	403 222	403 222		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	420 002	420 002		

© Sage

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



[Signature]

Charges à Payer

ALBA

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		Montant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 800
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes		
TOTAL		1 800

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



Bilan Synthétique

ALBA

ACTIF	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles			15 960	69,25
Immobilisations financières			165	0,72
ACTIF IMMOBILISÉ			16 125	69,96

Stocks				
Créances	2 939	77,04	6 650	28,85
Disponibilités	876	22,96	274	1,19
ACTIF CIRCULANT	3 816	100	6 924	30,04

Comptes de régularisation actif				
---------------------------------	--	--	--	--

	TOTAL ACTIF	3 816	23 049	
--	-------------	-------	--------	--

PASSIF	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Capital social ou individuel	10 000	262,07	10 000	43,39
Résultat de l'exercice	(4 729)	-123,94	(269 624)	-1169,78
Autres capitaux propres	(421 457)	-11045,23	(151 833)	-658,74
CAPITAUX PROPRES	(416 186)	-10907,1	(411 457)	-1785,13

Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières	403 222	10567,33	411 320	1784,54
Autres dettes	16 781	439,77	23 186	100,59
DETTES	420 002	11007,1	434 506	1885,13

Comptes de régularisation passif				
----------------------------------	--	--	--	--

	TOTAL PASSIF	3 816	23 049	
--	--------------	-------	--------	--

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



Compte de Résultat Comparatif

ALBA

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Ventes de marchandises		119 365	(119 365)
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		119 365	(119 365)
Production stockée et immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements, prov. et transf. de charges		5 178	(5 178)
Autres produits	1	1 582	(1 581)
PRODUITS D'EXPLOITATION	1	126 125	(126 123)
Achat de marchandises		48 339	(48 339)
Variation de stock de marchandises		145 608	(145 608)
Achats de matières premières et approvisionnement		(18)	18
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	2 836	61 555	(58 719)
Impôts, taxes et versements assimilés	(555)	2 211	(2 766)
Salaires, traitements et charges sociales	(675)	52 242	(52 917)
Dotations pour dépréciation		17 219	(17 219)
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges	166	1 448	(1 282)
CHARGES D'EXPLOITATION	1 772	328 602	(326 830)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 771)	(202 477)	200 707
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ ou PERTE TRANSFÉRÉE			
PERTE SUPPORTÉE ou BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ			
Produits financiers de participation	2	2	(0)
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Prod. nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	2	2	(0)
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés	1	10	(9)
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	1	10	(9)
RÉSULTAT FINANCIERS	2	(7)	9
Produits exceptionnels	13 000	114 247	(101 247)
Reprises sur provisions et transferts			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 000	114 247	(101 247)
Charges exceptionnelles	15 960	181 386	(165 426)
Dotations aux amortissements et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 960	181 386	(165 426)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 960)	(67 139)	64 179
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices			
RÉSULTAT (Bénéfice ou Perte)	(4 729)	(269 624)	264 895

© Sage

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



Tableau de financement

ALBA

	Exercice N Montant	Exercice N-1 Montant
I - RESSOURCES		
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	(4 729)	(269 624)
+ Dotation aux amortissements et provisions		17 219
- Reprises sur charges calculées		5 178
- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		
+ / - Moins-Values et plus-values sur cession d'actif	2 960	170 136
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(1 769)	(87 447)
Retraits de l'exploitant à déduire		
AUTOFINANCEMENT NET	(1 769)	(87 447)
Prix de cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	13 000	10 000
Augmentation de capital - Apports		
Augmentation des dettes financières		
Subventions d'investissements reçues		
TOTAL des ressources	11 231	(77 447)
II - EMPLOIS		
Prélèvement sur le capital - Dividendes		
Achats d'éléments de l'actif immobilisé		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction de capital		
Remboursement des dettes financières		
TOTAL des emplois		
III - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	11 231	(77 447)

ORIGINE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

	Début Exercice	Fin Exercice	Évolution / Variation	
			N	N - 1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Clients	350		350	(350)
Autres créances	6 158	2 930	3 228	(6 158)
DETTES (Hors emprunts et concours bancaires)				
Fournisseurs	20 576	16 771	(3 805)	20 576
Fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes (1)	2 468		(2 468)	2 468
I - BESOIN OU RESSOURCES EN FR	(16 536)	(13 841)	(124)	
II - FONDS ROULEMENT NET GLOBAL	(16 362)	(12 965)	11 231	(77 447)
III - TRÉSORERIE (Disponible-concours bancaires)	174	876	404	

(1) Y compris intérêts courus sur emprunt

RAISON SOCIALE ALBA

N° ADHÉRENT

FR8448876798900012

© Sage

POUR VISA
Le Commissaire aux comptes



[Signature]

ALBA
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 22, avenue des Nations, 93420 VILLEPINTE
488 767 989 RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le 28 juin,

A 15 heures,

La société PARIS CASH HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 4 820 091 euros, ayant son siège social 22, avenue des Nations, 93420 VILLEPINTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 753 431 808 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur Christian AMIARD, en sa qualité de Président,

Associée unique de la société ALBA,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société PARIS CASH HOLDING, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, conformément aux délais légaux.

La société PARIS CASH HOLDING, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

33



Signature

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -4 729,37 euros de la manière suivante :

Origine :

- Perte de l'exercice :	-4 729,37 euros
- Report à nouveau antérieur :	-422 457,08 euros

Affectation :

- Au compte "report à nouveau" qui s'élève désormais à	-427 186,45 euros
--	-------------------

L'associée unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente, savoir :

Au cours de l'exercice 2014, la société a conclu avec la société PARIS CASH HOLDING, Président, une convention d'abandon de créances d'un montant de 370 000 euros courant sur une période de cinq exercices, avec clause de retour à meilleure fortune dont les conditions au sein de ladite convention.

Les conditions de retour à meilleure fortune n'étant pas réunies, la société n'a procédé à aucun remboursement au titre de la convention d'abandon de créances au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société PARIS CASH HOLDING